

(N^o 120.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 MAI 1908.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi étendant le ressort du Conseil de prud'hommes de Liège.

(Voir les n^{os} 178, session de 1904-1905, — 93, session de 1905-1906, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. SIMONIS, Président; A. COOLS, HENRICOT, KEESEN, MAGIS et DUPRET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet qui nous est transmis par la Chambre a pour objet d'étendre le ressort du Conseil de prud'hommes de Liège aux communes de Grâce-Berleur, Embourg, Chaudfontaine, Chénée, Forêt, Fraipont, Nessonvaux, Vaux-sous-Chèvremont, Vivegnis, Milmort, Hermée, Wandre, Cheratte et Hermalle-sous-Argenteau.

Votre Commission de l'Industrie et du Travail, après examen, vous propose l'adoption du projet tel qu'il vous est transmis par la Chambre, qui l'a voté à l'unanimité de ses membres.

Le Rapporteur,
G. DUPRET.

Le Président,
ALF. SIMONIS.

Sénat de Belgique.



DOCUMENTS

PARLEMENTAIRES.





BRUXELLES
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE E. GUYOT
Rue Pachéco, 12.
—
1909.